

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt, le lundi 10 février à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Éric TALLIA, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS.

Absent : Sylvain ICHARD

Date de convocation : 04/02/2020.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter le point « Affaires Foncières ». Approuvé à l'unanimité des membres présents.

0 – AFFAIRES FONCIERES

- Echange de parcelles entre l'OPAC de la Savoie et la Commune

L'Opac de la Savoie souhaite échanger avec la Commune des parcelles qui se situent à l'Arméra à proximité de la résidence la Sandonière.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe dans l'attente du document d'arpentage qui sera à la charge du requérant.

- Vente de terrain à Monsieur Stéphane RATEL

Monsieur Stéphane RATEL souhaite acheter un terrain situé au lieu-dit La Duchère. Il s'agit d'une partie du chemin communal.

Après discussion, il s'avère que cette vente enclaverait des parcelles privées.

Avis défavorable.

- Vente des locaux de l'ancienne Mairie

Dans la continuité de la délibération du Mardi 11 Juin 2019 référence n° 25-06-2019 relative à la vente des locaux de l'ancienne mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Valide la mise en copropriété du bâtiment sis Chef-Lieu (parcelle B2251), les terrains attenants (parcelles B1314 – B1318 - B1317 - B2134 et des parkings (parcelle B 2351)

Se charge de réaliser ladite mise en copropriété des dit bâtiment et parkings. Les frais afférents à cet objet seront supportés en totalité par les acquéreurs et répartis au prorata de leurs quotes-parts respectives

I – COMPTES ADMINISTRATIFS M49 – M14 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Après un propos introductif présentant le contexte budgétaire général de la collectivité et les points majeurs qui ont émaillés l'année 2019, Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les comptes administratifs de l'année 2019 :

- Compte Administratif de l'eau et de l'assainissement (M49)

Dépenses :.....	341 284.88 €
Recettes :.....	389 904.94 €
Résultat d'exploitation positif	48 620.06 €

. Investissement :

Dépenses :.....	150 069.69 €
Recettes :.....	301 222.28 €
Solde d'investissement positif	151 152.59 €

Il est proposé de laisser au compte R002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de 48 620.06 €.

Approuvé à l'unanimité.

- Compte Administratif de la Commune (M14)

. Fonctionnement :

Dépenses :.....	3 518 148.15 €
Recettes :.....	4 415 233.10 €
Report en fonctionnement recettes.....	1 538 896.07 €
Résultat d'exploitation :.....	2 435 981.02 €

. Investissement :

Dépenses :.....	2 247 503.76 €
Recettes :.....	714 117.27 €
Report en investissement recettes	187 068.11 €
Résultat négatif d'investissement	- 1 346 318.38 €

Il propose d'affecter 1 346 318.38 € en investissement au compte 1068 et 1 089 662.64 € au compte R002 (excédent de fonctionnement).

Approuvé à l'unanimité.

II – COMPTES DE GESTION M49 – M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances indique que les comptes de gestion de la commune (budget M14) et de l'eau et l'assainissement (budget M49), présentés par Madame MARTIALIS, comptable publique de la trésorerie de Saint Michel de Maurienne, sont conformes aux comptes administratifs.

Approuvé à l'unanimité.

III- OFFICE DU TOURISME : SUBVENTION

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente au Conseil Municipal l'architecture du budget 2020 de l'Office du Tourisme de Valmeinier et propose d'allouer cette année une subvention d'un montant de 567 000 €.

Cette subvention est calculée de la manière suivante sur la base des chiffres du budget communal 2019 : versement de la taxe remontée mécanique d'un montant de 290 000 €.

En complément de ce versement et considérant que l'Office du Tourisme assure la gestion des équipements publics énoncés ci-après, la collectivité complète la subvention sur la base d'une partie des charges de fonctionnement desdites structures : le cinéma, la piscine et les garderies pour un montant de 277 000 €.

Cette subvention sera versée aux échéances suivantes :

- Janvier : 200 000 €
- Février : 200 000 €
- Mars : 100 000 €
- Novembre : 67 000 €

Approuvé à l'unanimité.

IV- CONVENTION

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention d'aide à la négociation entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier Local.

Cette convention a pour objet :

- de déterminer les conditions et modalités d'intervention selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur notre territoire pour accompagner la politique foncière locale sur des secteurs déterminés, ainsi que les engagements de l'EPFL de la Savoie à cet égard.
- de définir les missions confiées à l'EPFL de la Savoie.

Approuvé à l'unanimité.

V-ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Madame l'adjointe à la vie locale donne lecture du Décret n°2017-2018 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 11h30 et 13h30 16h30).

La commune avait adopté ce rythme scolaire, cependant, il convient de reconduire cette organisation pour les trois années à venir.

Approuvé à l'unanimité.

VI- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- STEP présenté par Bernard EXCOFFIER

Le volume traité par l'usine en 2019 est de 624 523 m³, soit une baisse de 17.37 % par rapport à l'année 2018.

Ce débit est toujours fortement impacté par les eaux parasites pour toutes les communes. Le transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes Maurienne Galibier ayant été reporté à 2026, il sera indispensable que chaque commune fasse des recherches. Pour cela, la CCMG devra faire appel à un bureau d'étude. Le montant de la prestation sera refacturé à chaque commune.

Le volume d'eau usée de Valmeinier est de 11 145 m³ pour l'année 2019, soit une baisse de 15 % par rapport à l'année 2018. La Commune représente le 3^{ème} débit de la STEP soit 16.44 %.

L'usine a produit 230 tonnes de boues sèches que la SEMVAL a utilisé pour les pistes de ski. Suite à une nouvelle baisse des dotations de fonctionnement versée par l'agence de l'eau, la contribution de la collectivité devrait augmenter.

-SEMVAL présenté par Alexandre ALBRIEUX

L'approbation des comptes fait apparaître une augmentation du chiffre d'affaires de 4.32 %.

Les retours sur l'ouverture du télésiège de la Sandonière sont excellents.

Le début de saison est correct avec une augmentation du nombre de journées skieurs. Cependant, le nombre de secours sur piste augmente aussi !

Concernant les investissements pour l'année 2020, il faut noter le démarrage de la construction de la retenue collinaire sur le Crey du Quart.

-Syndicat Mixte présenté par Alexandre ALBRIEUX

Vote du Compte administratif et du compte de gestion, approbation du budget primitif 2020.

Clôture des opérations comptables avec la SAS et validation du solde.

Etude du projet de cession de terrains à côté de la résidence le Chamois pour la construction d'une nouvelle résidence de 15 appartements.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse lors de cette séance.

VIII- INFORMATIONS DIVERSES

Aucune question diverse lors de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30